Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251127-2025_54-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
**Commune Mont dol**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26/11/2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 12 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2025, le 26 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/11/2025.

**Présents** : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, LABARRE Liliane, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : BOURDAIS Charles, DENISE Franck, LEPOMME Jacques, RIO Sébastien, ROBINARD Didier, VIDON Etienne

**Absents :** M BEDOUX Serge, Mmes JEHAN Fabienne, LEBOSSE Monique

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GINGAST Danielle

## 2025_54 – APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 442-1 à L. 442-7, relatifs aux lignes directrices de gestion,
**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
**VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion dans la fonction publique territoriale,
**VU** les lignes directrices de gestion proposées et élaborées par l'autorité territoriale après avis favorable du comité social territorial réuni le 22 septembre2025,
**CONSIDERANT** la nécessité de définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, cohérente avec les besoins de la collectivité et garantissant la transparence des décisions individuelles en matière de gestion des agents publics,

**Le Conseil Municipal prend acte :**

- **Article unique :** De l'information relatives aux lignes directrices de gestion en couvrant notamment les domaines suivants :

- L'organisation de la politique de recrutement et de mobilité,
- La stratégie de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- Les critères d'avancement de grade et de promotion interne,
- Les priorités d'affectation et de mobilité internes,
- La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC),

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251127-2025_54-DE

- Les actions en faveur de la qualité de vie au travail.

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme GINGAST Danielle

| Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/11/2025 |
| --- |
| |